



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR
DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT CYCLABLE
ET PAYSAGER DE LA RUE DES LAITIÈRES AU
TITRE DU DISPOSITIF « FONDS
D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN »**

**DÉCISION N° DM-23-233
EN DATE DU 02 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de réalisation des travaux d'aménagement cyclable et paysager de la rue des Laitières, en vue de faciliter la circulation, et d'améliorer les conditions de vie des citoyens et riverains ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du « Plan Vélo & Mobilités Douces 2022-2028 » de la ville;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Métropole du Grand Paris pour son programme mobilités douces 2022-2028;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Métropole du Grand Paris une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain » d'un montant de 608 746,22 € soit 40% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230602-lmc1H10905H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/06/2023
Date de Publication : 02/06/2023